



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE**  
*Jeudi 27 avril 2023*

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 27 avril à 20h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire.**

Nombre de Conseillers :

**en exercice :..... 15**  
**présents : ..... 10**  
**votants : ..... 14**

**PRÉSENTS** : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS –  
JM. PINARD – M. GAILLARD - F. HOUSSAIS - F. PAGE –  
M. VANDENBUSSCHE - S. COULAIS

**REPRESENTÉS** : V. MAIRESSE pouvoir à C. ALLAIN,  
S. PARENT pouvoir à G. RINFRAY, J. VILLERIO pouvoir à G. DESCHAMPS,  
Y. PAUMELLE pouvoir à F. PAGE

**EXCUSES** : S. TARDIF

*C. ALLAIN a été élue secrétaire de séance*

**Date de convocation** : Le 21/04/2023

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2023**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 6 avril 2023.

**Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le compte rendu par vote.**

**DÉLIBÉRATION N° 35-2023 : ACQUISITION MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

M. Le Maire présente aux élus le devis de l'entreprise Jardiman pour l'acquisition d'un tracteur compact John Deere type 2038R et un broyeur à herbe couteaux-patins Orsi type optima155 pour les services techniques.

Il rappelle que lors du vote du budget, il avait été inscrit des crédits pour ce type d'acquisition.

Le montant du devis est de 36 561.51 € HT.

Il y a lieu de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** le devis de l'entreprise Jardiman pour l'acquisition d'un tracteur compact John Deere type 2038R et un broyeur à herbe couteaux-patins Orsi type optima155, pour un montant total de **36 561.51 € HT.**
- **Mandate** M. Le Maire pour signer ce devis.

**DÉLIBÉRATION N° 36-2023 : VALIDATION DU DEVIS POUR LE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DU CIMETIERE**

M. Le Maire présente aux élus le devis de l'entreprise Eguimos pour effectuer un relevé topographique du cimetière.

L'objectif du relevé topographique est d'établir une carte précise du cimetière faisant figurer les pierres tombales, leurs numérotations et les allées afin d'en faciliter la gestion.

Le montant du devis est de 1395 € HT.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** le devis de l'entreprise Eguimos pour effectuer un relevé topographique du cimetière d'un montant de **1 395.00 € HT.**
- **Mandate** M. Le Maire pour signer ce devis.

## DÉLIBÉRATION N° 37-2023 : TARIFS SEJOUR CENTRE DE LOISIRS ETE 2023

M. Le Maire présente aux membres du Conseil le projet d'organisation d'un mini camp de 5 jours avec une nuitée par l'accueil de loisirs courant de l'été 2023.

Il précise qu'il convient de créer un tarif pour ce séjour, étant donné que la grille tarifaire actuelle ne comprend que des tarifs à la journée ou demi-journée.

Il y a lieu de se prononcer sur les tarifs qui seraient applicables en 2023.

Les autres tarifs restent inchangés (journée, demi-journée, repas, cotisation annuelle et garderie).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Valide** les tarifs du mini camp de l'été 2023 ci-dessous :

Tranches quotient familial	Tarif semaine commune avec convention	Tarif semaine commune sans convention
0-500	73.55 €	78.55 €
501-700	87.40 €	92.40 €
701-900	96.55 €	101.55 €
901-1150	105.55 €	110.55 €
1151-1500	114.50 €	119.50 €
1501-2000	126.45 €	131.45 €
Sup à 2000	137.30 €	142.30 €

- **Précise** que les tarifs seront applicables pour les années suivantes en cas d'organisation d'un séjour du même type

## DÉLIBÉRATION N° 38-2023 : TARIFS BUSAGE

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil que les services techniques de la commune sont parfois sollicités pour réaliser du busage sur le domaine privé. Cette prestation est actuellement facturée sur la base de tarifs fixés au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le prix des matériaux et de la main d'œuvre ayant augmenté, il propose de fixer de nouveaux tarifs pour tenir compte des évolutions de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Valide** les tarifs du busage à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 :

Libellé	Tarifs
Grille	120 € / unité
Transport	60 €
Tuyau en 300	25 € / ml
Tuyau en 400	40 € / ml
Regard	50 € / unité
Mini pelle	Facturable selon le chantier et le besoin de matériel
Main d'œuvre	20 € / ml

Fin de séance